

## **Rapport du Président**

Séance publique  
lundi 19 juin 2023  
**N° CD-2023-3-9-1**  
**N° applicatif 6208**

### **9<sup>ème</sup> Commission**

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

### **Service instructeur**

Délégation territoriale Nord Alsace

## **FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE NORD - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

Résumé : Avec la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les Contrats de Territoire Alsace, la Collectivité européenne souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action.

Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux du Territoire Nord Alsace, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le Service public alsacien.

Au titre de ce fonds, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 1 688 806 € afin de soutenir 6 projets dans les domaines de la jeunesse (création de deux périscolaires), de l'autonomie (création d'une résidence seniors, d'hébergements touristiques adaptés), des circuits courts (création d'un marché couvert, développement d'activité de récolte de pommes) ; d'approuver les termes des conventions de partenariat à conclure dans le cadre du fonds d'attractivité et d'autoriser le Président à les signer, ainsi que la convention financière.

### **I. Contexte**

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires (délibération n°CD-2022-3-1-1) et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des sept territoires d'action alsaciens (délibération n° CD-2023-1-1-2) à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement

volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux préoccupations quotidiennes des alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport – dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien.

Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux conventions spécifiques par porteur de projet :

- Une convention de partenariat à intervenir notamment avec le porteur de projet, spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- Une convention financière, afférente notamment aux modalités de versement de la subvention, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

## **II. Les projets du Territoire Nord Alsace**

6 projets du Territoire Nord Alsace sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat afférentes, pour un montant total maximum de subventions prévisionnelles de 1 688 806 €.

Les projets ont été présentés le 2 juin 2023 à la Commission Territoriale qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets sont présentés ci-dessous, et détaillés dans les conventions de partenariat annexées au présent rapport.

Il est précisé pour chacun d'entre eux, les enjeux adoptés dans le Contrat de Territoire Nord Alsace, dans lesquels ils s'inscrivent.

## **Association AEDE (Mont des Oiseaux) - Construction d'un centre de vacances adapté à Wissembourg-Weiler :**

L'Association des Établissements du Domaine Emmanuel (AEDE) a pour projet de construire un centre de vacances adapté de 71 lits sur le site du Mont des Oiseaux à Wissembourg-Weiler. Le chalet Rossignol permettra d'accueillir des groupes (51 lits répartis dans 18 chambres doubles et 15 chambres individuelles) et 4 chalets sont prévus pour l'accueil de familles de 3 à 5 personnes. Le projet décline différentes modalités d'accueil :

- Un hébergement touristique adapté à destination de familles dont l'un des membres pourra être une personne dépendante ou à mobilité réduite ;
- Un hébergement touristique adapté, pour la réalisation de séjours de transfert (séjours de courtes durées pour des personnes qui sont résidents à l'année dans un autre centre médico-social comme des personnes âgées, enfants ou adultes pouvant être en situation de handicap).

L'accueil s'adressera à des personnes valides et/ou également à des personnes vulnérables, que cette vulnérabilité soit la conséquence d'un handicap, d'une maladie neurodégénérative ou du fait de l'âge (personnes âgées dépendantes).

Le projet s'inscrit dans les enjeux suivants :

- Enjeu attractivité : Faire de l'Alsace du Nord une destination touristique - Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;
- Enjeu cohésion sociale : Conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires - Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 9 073 655 € TTC.
- Le taux de subvention retenu est de 8,8%.
- Le montant maximal de subvention prévisionnelle est de 800 000 €.

## **Commune de Seltz - Transformation d'un ancien supermarché en lieu de vie :**

La Commune de Seltz porte le projet de reconversion d'un ancien supermarché afin d'en faire un lieu attractif au centre-ville. Ce projet a différentes ambitions :

- Résorber la saturation du marché actuel qui se tient sur la place de la mairie en créant un marché couvert dans l'ancien supermarché. Ainsi, la Commune souhaite l'installation pérenne de nouveaux producteurs. L'accent sera mis sur les circuits courts et l'alimentation locale ;
- Offrir des espaces plus conséquents et qualitatifs pour la cantine scolaire ;
- Développer des animations dans ce lieu, en partenariat avec les associations locales et le camping. Le but est de capter les flux de touristes de passage à Seltz et les attirer vers le nouveau lieu de vie au centre-ville ;
- Faire le lien avec la maison de retraite et la future résidence seniors. La volonté est de permettre aux personnes âgées de participer à des animations dans le local de la cantine scolaire, qui est libre le matin et l'après-midi.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds d'Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025 par délibération en date du 10 Mai 2023.

Le projet s'inscrit dans les enjeux suivants :

- Enjeu environnement /écologie : Valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires - Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales ;
  - Enjeu attractivité : Faire de l'Alsace du Nord une destination touristique - Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;
  - Enjeu cohésion sociale : Conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires - Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées.
- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 898 979 € HT.
  - Le taux de subvention retenu est de 15%.
  - Le montant maximal de subvention prévisionnelle est de 134 847 €.

### **Commune de Rountzenheim-Auenheim – extension du périscolaire :**

La Commune nouvelle de Rountzenheim-Auenheim a pour projet de construire, pour un coût total de 4,5 M€, un nouveau groupe scolaire comportant une extension du périscolaire existant arrivé à saturation, afin de mutualiser au maximum les espaces. La partie du bâtiment dédiée au périscolaire comportera trois salles situées au rez-de-chaussée. La salle de motricité et le patio seront mutualisés. 40 places supplémentaires d'accueil au périscolaire seront créées, permettant d'accueillir une centaine d'enfants au total. Ce besoin d'augmentation est lié à la création de deux nouveaux lotissements sur la commune, soit soixante nouveaux foyers.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025 par délibération en date du 12 avril 2023.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu suivant :

- Enjeu cohésion sociale : Conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires - Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens)
- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 1 215 462 € HT.
  - Le taux de subvention retenu est de 15%.
  - Le montant maximal de subvention prévisionnelle est de 182 319 €.

### **Communauté de Communes de la Plaine du Rhin – Construction d'un périscolaire à Oberlauterbach :**

Afin de terminer le maillage du territoire et d'optimiser les capacités d'accueil dans les structures existantes, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin envisage la construction d'un bâtiment supplémentaire d'une capacité d'accueil de 50 places à Oberlauterbach.

La Commune a décidé de mettre à disposition gracieusement un terrain communal.

Il est précisé que le porteur du projet a, conformément au règlement du Fonds Attractivité Alsace, adopté le Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025 par délibération en date du 04/04/2023.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu suivant :

- Enjeu cohésion sociale : Conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires - Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens)

- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 1 405 000 € HT.
- Le taux de subvention retenu est de 15 %.
- Le montant maximal de subvention prévisionnelle est de 210 750 €.

### **CUMA Alsapomme – Brumath – Développement de la station de stockage/calibrage de la CUMA :**

Le projet de la CUMA ALSAPOMME porte sur l'acquisition de deux machines dans le cadre de l'activité de conditionnement de pommes : un robot d'aide au conditionnement et une barquetteuse de pommes. Ces équipements permettent de réduire la pénibilité du travail en évitant au personnel de porter des caisses de 10 kg toute la journée et, pour la barquetteuse, de répondre aux nouvelles normes des emballages sans plastiques et à la demande de la grande distribution.

Le projet d'investissement porté par la CUMA permet de consolider une filière de qualité pour la production et la commercialisation de pommes locales, destinée en grande partie au marché alsacien, en créant de l'emploi sur tout le territoire.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu suivant :

- Enjeu environnement /écologie : Valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires - Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 435 000 € HT.
- Le taux de subvention retenu est de 9,4%.
- Le montant maximal de subvention prévisionnelle est de 40 890 €.

Il est précisé que le financement de la Collectivité européenne d'Alsace pour ce projet intervient notamment dans le cadre de la convention de partenariat période 2021-2023 conclue le 10 mars 2021 (délibération CP-2021-1-7-1 du 21 janvier 2021) avec la Région Grand Est dans le champ des filières agricoles et forestières.

### **SEM Alsace Habitat – Création d'une Résidence senior à Val de Moder :**

Le projet de résidence seniors à Val de Moder vient compléter l'offre d'habitat à destination des seniors autonomes sur le territoire et s'inscrit dans la politique volontariste de la commune. Par ailleurs il mobilise les partenaires locaux autour d'une ambition commune d'accompagner l'avancée en âge, dans une perspective de bien-vivre et bien-vieillir sur le territoire.

Ce projet comporte quinze logements locatifs aidés (financement PLUS), soit cinq T3 de 70 m<sup>2</sup> et dix T2 de 56,5 m<sup>2</sup>, implantés sur le site de l'ancienne école, au sein d'un quartier résidentiel.

Le projet immobilier s'appuie sur un bail emphytéotique de 60 ans conclu entre la Commune et Alsace Habitat, la Commune mettant à disposition un terrain d'une surface de 31,7 ares moyennant un loyer annuel de 1 €.

La Commune contribue au projet de vie de la résidence seniors par la prise en charge financière de l'animation de la résidence et d'une assistance administrative, à hauteur de 15 heures hebdomadaires dédiées intégralement au projet de vie de la résidence senior et ouvert aux seniors de la commune.

Le projet s'inscrit dans l'enjeu suivant :

- Enjeu cohésion sociale : Conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires - Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées.

- Le coût total des dépenses éligibles retenues s'élève à 2 278 982 € TTC.
- Le taux de subvention retenu est de 14%.
- Le montant maximal de subvention prévisionnelle est de 320 000 €.

Il est précisé que le financement de la Collectivité européenne d'Alsace pour ce projet interviendrait conformément aux dispositions de l'article L.1523-5 Code général des collectivités territoriales selon lequel « *Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent accorder aux sociétés d'économie mixte exerçant une activité de construction ou de gestion de logements des subventions ou des avances destinées à des programmes de logements, et à leurs annexes, dont les financements sont assortis de maxima de loyers ou de ressources des occupants [...]* ». En effet, le projet bénéficie d'une aide de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de sa politique volontariste pour les Prêt Locatif à Usage Social / PLUS (*délibération n° CP-2022-9-12-7 du 20/10/2022 ayant accordé une subvention de 60 000 €*) ainsi que d'un agrément PLUS délivré par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace le 7 novembre 2022.

Les subventions sont réparties selon l'annexe jointe au présent rapport qui détaille les imputations budgétaires correspondantes.

Une convention de partenariat, jointe en annexe, est prévue avec chaque porteur de projet. Ces six conventions de partenariat décrivent plus en détail chacune de ces opérations et les engagements réciproques des parties signataires.

Les modalités financières afférentes à chaque soutien figurent dans les conventions financières particulières rédigées, sans modifications substantielles, sur la base du modèle type.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- de décider, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025, d'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projet suivants :
  - construction d'un centre de vacances adapté à Wissembourg-Weiler porté par l'Association AEDE (Mont des Oiseaux) ;
  - transformation d'un ancien supermarché en lieu de vie porté par la Commune de Seltz ;
  - extension du périscolaire porté par la Commune de Rountzenheim-Auenheim ;
  - construction d'un périscolaire à Oberlauterbach porté par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin ;
  - développement d'une station de stockage/calibrage à Brumath porté par la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) « Alsapomme » ;

- création d'une résidence senior à Val de Moder porté par la société d'économie mixte local (SEML) Alsace Habitat ;
- D'attribuer, dans le cadre du Contrat de Territoire Alsace Nord Alsace, six subventions d'investissement au titre du Fonds d'Attractivité Alsace pour un montant total de 1 688 806 € et telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe 7 au présent rapport (tableau qui précise également les imputations correspondantes à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace) comme suit :
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 800 000 €, représentant 8,8% d'une dépense éligible de 9 073 655 € TTC, à l'Association AEDE (Mont des Oiseaux) pour le projet de construction d'un centre de vacances adapté à Wissembourg-Weiler ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 134 847 €, représentant 15% d'une dépense éligible 898 979 € HT, à la Commune de Seltz pour la transformation d'un ancien supermarché en lieu de vie ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 182 319 €, représentant 15% d'une dépense éligible 1 215 462 € HT, à la Commune de Rountzenheim-Auenheim pour l'extension du périscolaire ;
  - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 210 750 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 1 405 000 € HT, à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin pour la construction d'un périscolaire à Oberlauterbach ;
  - une subvention d'un montant maximal de 40 890 €, représentant 9,4% d'une dépense éligible de 435 000 € HT, à la CUMA « Alsapomme » pour le développement d'une station de stockage/calibrage à Brumath ;
  - une subvention d'un montant maximal de 320 000 €, représentant 14% d'une dépense éligible de 2 278 982 € TTC, à la SEML Alsace Habitat pour la création d'une résidence senior à Val de Moder ;
- D'approuver les termes des projets de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement l'Association AEDE (Mont des Oiseaux), la Commune de Seltz, la Commune de Rountzenheim-Auenheim, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, la CUMA « Alsapomme » la SEML Alsace Habitat pour les projets subventionnés, jointes en annexe au présent rapport, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et de m'autoriser à les signer ;
- De m'autoriser à signer avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions attribuées, établies sur la base du modèle type en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.